



**Appel à candidature pour siéger en qualité de personnalités extérieures  
au Conseil d'Administration de l'ULCO**

L'Université renouvelle ses conseils centraux et notamment son conseil d'administration (**11 février 2020 pour les usagers et 24 mars 2020 pour les personnels, date reportée les 2, 3 et 4 novembre en raison de la crise sanitaire**) ; ainsi seront élus 26 membres, sachant que ce Conseil en comportera 34 dont huit personnalités extérieures.

Trois personnalités extérieures relevant respectivement du Conseil Régional des Hauts-de-France, du Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO) et de l'IFREMER sont désignées par ces organismes.

Ces 29 membres du CA de l'Université seront invités à être présents à la réunion constitutive du **24 novembre 2020 - matin** qui a pour objet de désigner cinq autres personnalités extérieures.

L'article L.712-3 du code de l'Éducation et l'article 9 des statuts de l'ULCO prévoient en effet la mise en place de cet appel à candidature pour la désignation, suite à un scrutin, de cinq personnalités extérieures du Conseil d'Administration de l'Université aux profils suivants :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale dans une entreprise
- Un représentant des organisations représentatives des salariés
- Deux représentants d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Les 34 membres du CA éliront à la majorité absolue le 24 novembre 2020 – après-midi le la prochain.e Président.e de l'université du Littoral Côte d'Opale.

Ils participeront par ailleurs au bon fonctionnement du CA en tant que membres à part entière. Toutes les personnalités extérieures de l'Université siègent à titre bénévole pour un mandat de quatre ans (environ 3h de séance, le mardi après-midi selon un calendrier établi au préalable).

Le code de l'Éducation prévoit, par ailleurs en son article L719-3, la parité entre les femmes et les hommes désignés en qualité de personnalités extérieures. Le choix final de ces cinq personnalités devra donc tenir compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et les organismes de recherche. De plus, doit être retenue la qualité d'ancien diplômé de l'ULCO pour l'une de ces cinq personnalités extérieures.

Les personnes souhaitant se porter candidates devront adresser avant le **17 novembre 2020 - 17 heures** leur candidature par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou déposée contre récépissé auprès du service des affaires générales et juridiques de l'université – 1 place de l'Yser – 59140 Dunkerque ou par mail à l'adresse suivante : [marie-sophie.thevenet@univ-littoral.fr](mailto:marie-sophie.thevenet@univ-littoral.fr)

A cette fin, devront être transmis :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae
- le formulaire de candidature
- les pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.